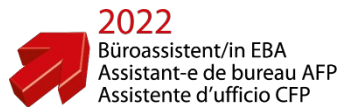




Kaufleute
Employé-e-s de commerce
Impiegati di commercio



Büroassistent/in EBA
Assistent-e de bureau AFP
Assistente d'ufficio CFP

Mise en œuvre nationale Professions de la vente et formation commerciale initiale

Brève information 02 / 8 février 2021

L'Organe national de coordination (ONC) a décidé au cours de sa réunion du 2 février 2021 d'intensifier la communication et de fournir en règle générale une fois par mois des informations sur l'état d'avancement des travaux. Publiée le 12 janvier 2021, la première notice d'information de l'ONC présentait les résultats les plus importants des travaux effectués par les partenaires de la formation professionnelle depuis le mois d'août 2020. C'est également en janvier que les informations relatives aux projets partiels ont été mises à jour sur le site de la CSFP (voir « [Projets](#) »).

Écoles professionnelles

Information des écoles professionnelles

En février 2021, les directeurs et directrices des écoles professionnelles recevront des informations sur les résultats du projet partiel « Modèles d'organisation pour les écoles professionnelles » : à l'occasion de différentes manifestations, des sujets tels que les bases de l'organisation scolaire, la planification de l'enseignement, l'établissement des horaires et la répartition des tâches entre les enseignants et enseignantes seront abordés. Le concept de formation continue des enseignants et enseignantes sera également présenté.

Offres de formation continue

Les offres conçues pour les écoles professionnelles dans le cadre du projet partiel « Formation initiale et continue des responsables de la formation professionnelle » ont été mises au point. Elles sont réalisées en coopération avec l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) et les hautes écoles pédagogiques de St-Gall, de Lucerne et de Zurich. Les groupes cibles sont les recteurs et rectrices, les responsables d'équipes et les enseignants et enseignantes. Il s'agit d'offres individualisées en ligne qui peuvent être combinées avec les processus de développement des écoles. Il est ainsi possible de soutenir de manière efficace les travaux de mise en œuvre entre 2022 et 2025. L'environnement numérique créé à cet effet pourra également être utilisé par les participants et participantes après 2025.

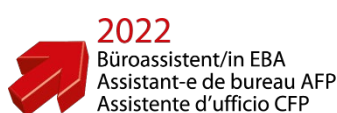
Cours interentreprises et entreprises formatrices

Information et formation

Les offres conçues pour les cours interentreprises et les entreprises dans le cadre du projet partiel « Formation initiale et continue des responsables de la formation professionnelle » sont actuellement en développement. Précisons à cet égard que leur élaboration est effectuée en étroite coordination avec les projets de mise en œuvre des organes responsables de la formation professionnelle initiale.



Kaufleute
Employé-e-s de commerce
Impiegati di commercio



Büroassistent/in EBA
Assistant-e de bureau AFP
Assistente d'ufficio CFP

Outils de mise en œuvre

Les outils de mise en œuvre et les mesures prévues pour les entreprises doivent favoriser la disposition des entreprises à engager des apprentis et apprenties, la prise de mesures en faveur des places d'apprentissage et l'orientation vers les compétences opérationnelles. Outils et mesures permettent de soutenir et de décharger les formateurs et formatrices en entreprise ainsi que les formateurs et formatrices pratiques. Le rapport coûts-efficacité peut ainsi être maintenu. Par ailleurs, il est possible de renforcer les compétences de formation eu sein des entreprises. Les aspects précités jouent un rôle déterminant dans le contexte du Covid. Les outils de mise en œuvre seront mis à la disposition des entreprises à partir de l'été 2021.

Entreprises

La mise en œuvre du concept d'information et de formation (CIF) destiné aux entreprises du commerce de détail débutera fin février 2021 : toutes les informations relatives à la réforme « vente 2022+ » seront publiées sur le site web remanié FCS (Formation du commerce de détail). En mars 2021, les autorités cantonales de surveillance de l'apprentissage indiqueront aux entreprises formatrices que ces informations sont désormais disponibles et les inviteront à participer à des manifestations en ligne où elles recevront des renseignements plus approfondis. Celles-ci se tiendront entre avril et juin 2021. Les entreprises formatrices pourront ainsi se familiariser avec les bases de la réforme avant les vacances d'été.

À partir de la mi-février, des informations détaillées sur les professions « Employé-e-s de commerce CFC » et « Assistant-e de bureau AFP » seront publiées en trois langues sur la plateforme de communication « Employé-e-s de commerce 2022 » (nouveau « Formation commerciale initiale »). L'accès à la plateforme se fait via le site de la Conférence suisse des branches de formation et d'examen commerciales (CSBFC). Les autorités cantonales de surveillance de l'apprentissage, les branches et les entreprises recevront également à partir de la mi-février des renseignements détaillés sur les mesures d'informations supplémentaires prévues par la CSBFC et la CFC Suisse.

Cantons

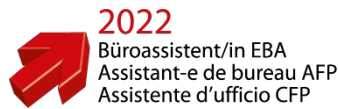
Instructions pour la mise en œuvre

L'ONC établit à l'intention des offices cantonaux de la formation professionnelle un guide relatif à la mise en œuvre. Celui-ci contient une feuille de route indiquant les dates à partir desquelles les différents outils de mise en œuvre seront disponibles, des variantes concernant l'organisation des projets de mise en œuvre, des informations sur les concepts de formation continue et d'autres renseignements utiles.

Ce guide sera présenté aux directeurs et directrices d'office à l'occasion de l'Assemblée plénière de la CSFP du 25 février 2021, puis approfondi avec les offices cantonaux de la formation professionnelle dans le cadre d'une séance d'information. Les offices disposeront ainsi des informations nécessaires en vue de la mise en œuvre prévue à partir de l'été 2021.



Kaufleute
Employé-e-s de commerce
Impiegati di commercio



Büroassistent/in EBA
Assistent-e de bureau AFP
Assistente d'ufficio CFP

Audition du SEFRI « Employé-e de commerce CFC »

Mise en œuvre de la réforme de la formation commerciale initiale

L'ONC surveille le processus de mise en œuvre. Ce faisant, il observe également les développements liés à la pandémie et leurs effets sur les capacités de travail des partenaires impliqués dans ce processus. Le cas échéant, un éventuel examen de la date de mise en œuvre de la réforme pourra être envisagé. Au cours de sa réunion du 2 février, l'ONC a fixé un suivi différencié pour être en mesure de prendre des décisions s'appuyant sur des faits après l'audition du SEFRI.

Langue étrangère dans la profession d'employé et employée de commerce CFC

L'ONC a mis en place un groupe de travail ad hoc chargé de traiter la question des langues étrangères dans la profession d'employé et employée de commerce CFC. Il examine les variantes possibles pour la langue étrangère obligatoire et analyse leurs avantages et leurs inconvénients. Par ailleurs, il clarifie les conséquences de chacune des variantes sur la mise en œuvre de la réforme. Le SEFRI tiendra compte des résultats de l'analyse ainsi que des résultats de l'audition lors de sa prise de décision. Le Comité de la CSFP a confirmé le mandat du groupe de travail ad hoc.

Audition du SEFRI « Assistant-e de bureau AFP »

Repositionnement et perméabilité

La Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité (CSDPQ) « Assistant-e de bureau AFP » et le Comité de la CIFIC Suisse ont approuvé la demande de ticket et les documents y relatifs à l'intention du SEFRI.

Grâce à la réorientation de la profession d'assistant et assistante de bureau AFP, les deux niveaux de la formation commerciale initiale (AFP et CFC) s'accorderont parfaitement entre eux en termes de contenu et de conception et constitueront un champ professionnel cohérent et homogène dès la rentrée 2022. Il est ainsi possible d'assurer la perméabilité entre les deux formations et de renforcer la disposition des entreprises à former des apprentis et apprenties.

Contact

Nathalie Bardill, responsable de la commission Formation professionnelle initiale de la CSFP se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire : bardill@edk.ch